

laume, seigneur de Luyrieux et de Culoz, leur concéda le droit de faire conduire leurs bestiaux sur tous les pâturages de son mandement.

En 1233, Girard de la Balme donna 12 livres.

Vers 1237, Pierre d'Ambronay leur fit un legs, Helldinus, custode de Sainte-Croix de Lyon, donna 40 livres pour son anniversaire et Durand de l'Aure, son neveu, aussi 40 livres. Vers cette même époque furent aussi bienfaiteurs, Ponce de Saint-Just, Garin, sénéchal de l'église de Lyon, qui donna 60 livres fortes. Pierre de Réfertoire et son épouse, Gilbert, archiprêtre, Jean, curé de Songieu, qui laissa environ 100 livres pour son anniversaire, Bernard et Amédée de la Balme.

En 1243, Aymé de Châtillon, seigneur de Culoz, fit une donation sous le sceau de l'évêque de Belley (1).

En 1244, Rodolphe, curé de Chavornay, donna tous ses biens évalués 100 livres.

Le 29 mai 1250, Etienne de Munet donna une terre de quatre journaux sise à Romagneux, et le 7 septembre suivant, Arnaud de Colonges, doyen de Lyon, légua 30 livres pour son anniversaire (2).

Par son testament qui porte la date du 19 septembre 1252, Amédée IV, comte de Savoie, qui leur avait déjà donné la prairie de Ceyzérieu, légua encore 1000 sous (3).

Au mois d'avril 1257, Guichard, sire de Beaujeu et seigneur du Valromey, donna l'emplacement où fut édiflée la grange des Roches, à Ceyzérieu. Le 3 septembre suivant, Thomas de Savoie donna des fonds joignant cet emplacement.

(1) Guichenon, *ibid.*, p. 143.

(2) *Obituarium Lugd, ecclesiae*, p. 220.

(3) Guichenon, *Savoie, preuves*, p. 70.